

LIVRET D'ACCUEIL

Horaires :

8h45/11h45 et 13h45/16h00

En conditions normales (sans le protocole COVID)

Les élèves sont accueillis par les enseignants 10 minutes avant le début de la classe.

Ouverture des grilles à 8h35, 13h35 et 16h.

Fermeture des grilles à 8h45 le matin. Les grilles ne seront plus ouvertes à partir de 9h.

ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE

**A GRIPPA D'AUBIGNÉ
NIORT**

Ecole primaire Agrippa d'Aubigné

Place Constant Saboureau

79000 NIORT



DIRECTION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE : maternelle et élémentaire

05 49 73 97 52 (appeler à ce numéro pour tout renseignement)

Courriels :

ce.0790485y@ac-poitiers.fr

e.agrippa.daubigne@mairie-niort.fr

Site :

<http://sites79.ac-poitiers.fr/niort-agrippa-daubigne>

Je souhaite une très bonne rentrée à tous.

Je reste à votre disposition pour toute information ou rendez-vous le vendredi (toute la journée jusqu'à 16h) et le mercredi (de 11h45 à 12h15).

(Absente le jeudi)

(Journée de décharge pour la direction : Vendredi toute la journée).

Directrice : Emilie GROLLEAU

Fréquentation :

L'école fonctionne en semaine de la manière suivante :

Lundi, mardi, mercredi matin, jeudi, vendredi.

L'aide personnalisée sera proposée à certains élèves au cours de l'année (elle aura lieu soit sur le temps méridien, soit le soir après la classe : vous en serez informés par l'enseignant de votre enfant si vous êtes concernés et intéressés).

Ouverture/fermeture de la grille de l'école : 8h35/8h45 (maternelle et élémentaire).

Horaires de la classe : 8h45-11h45 et 13h45-16h.

➤ Rappel : Depuis la rentrée 2019, l'école est obligatoire à partir de 3 ans.

Inspection Départementale Niort Sud :

Tél. : 05 17 84 02 30 (standard).

Personnel de l'Éducation Nationale :

PS/MS : Mme Grolleau (directrice et à temps partiel : complétée deux jours par semaine) et Mme Audrey Leboeuf (présente les jeudi, vendredi et un mercredi par mois).

MS/GS : Mme Bouffard (mi-temps annualisé) et Mme Florence Gibert (présente de septembre à février).

CP/CE1 : Mme Wesolek.

CE1 : Mme Combe.

CE2: Mme Brault.

CE2 : Mmes Bourieau et Leglise

CM2 : Mme Savariau.

Personnel Intervenant occasionnellement :

Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en difficulté (RASED):

*Psychologue scolaire : Mme Corinne Dudognon.

*Maîtres spécialisés : M. Fabrice Arrignon 06 26 07 56 36

*Enseignant référent en charge du handicap : Mme Nelly Geoffroy

Numéro de téléphone: 05 17 84 02 30 (standard de l'Inspection Académique).

Inspection de l'Education Nationale

61 Avenue de LIMOGES

BP 515

79022 NIORT CEDEX

Centre MEDICO SCOLAIRE :

Médecin scolaire : 05 49 32 32 00

sante.scolaire.niort@ac-poitiers.fr

***Personnel Municipal :**

Coordonnateur Secteur Scolaire :

Mairie de Niort : 05 49 78 74 01

(Gestion du Personnel Municipal)

***Entretien :**

Madame Georgina

***Dans les classes maternelles :**

Assistantes à la maternelle (ATSEM) :

Mmes Karine MICHELET, Corinne GRIGNON et Lauriane ATINDEHOU.

***Responsables du restaurant scolaire :** Tél. 05 49 73 90 14

***Animations périscolaires :**

Personne référente sur l'école nouvellement nommée.

Accueil garderie :

Horaires : de 7h30 à 8h35 le matin et dès 16h00 à 18h30 le soir.

-**En maternelle**, une garderie est proposée dans l'école, la surveillance est confiée au personnel municipal ATSEM. Un goûter est alors fourni à 16 h 30 par la mairie (inscription le matin).

Le matin, la garderie maternelle se trouve côté élémentaire.

Pour information, les GS de la classe de GS/CP seront pris en charge par le Périscolaire élémentaire.

-**En élémentaire**, les enfants sont accueillis à l'école. L'animation et la surveillance sont confiées à des animateurs dans le cadre du Contrat Educatif Local (C.E.L.) de la mairie de Niort. Prévoir le goûter les jours où il y a fréquentation de la garderie. Tarifs calculés à l'heure commencée. (Téléphone : 06 45 77 80 94).

Restauration scolaire :

Les menus de la semaine sont affichés pour les familles ou visible en ligne sur le site de la mairie.

Pour les élèves de l'élémentaire : La mairie fournit des serviettes jetables.

Les inscriptions au restaurant scolaire se font auprès de la mairie de Niort. Les factures sont établies mensuellement et adressées directement aux familles.

En cas d'absence pour maladie, un certificat médical devra être fourni directement à la mairie afin de défalquer les repas non consommés.

.....

Fonctionnement général

Une **réunion de rentrée** est organisée dans les premières semaines de l'année scolaire. Elle permet de répondre aux questions des familles, de les informer sur ce qui se passe à l'école et dans la classe, et de présenter l'ensemble du personnel en maternelle.

Les parents élisent chaque année des représentants au **Conseil d'école** : ces élections scolaires feront l'objet d'une information précise en début d'année scolaire.

L'école possède **une coopérative scolaire**, pour laquelle il est demandé une participation aux familles. La coopérative scolaire sert à voir des spectacles ou à financer des sorties, à acheter du matériel, à payer des assurances... (17 euros demandés en début d'année scolaire).

*Pour une maladie chronique ou de longue durée, un Projet d'Accueil Individualisé sera réalisé avec le médecin scolaire.

IMPORTANT : Attention, aucun médicament ne peut être administré à l'école par les personnels, sauf dans le cas d'un Projet d'Accueil Individualisé et de maladie chronique (sur présentation d'une prescription médicale).

***En cas d'absence de votre enfant, n'hésitez pas à téléphoner à l'école et à laisser un message (ne pas appeler plusieurs fois) si nécessaire (05 49 73 97 52)**

Pensez également à écrire un mot dans le cahier de liaison si vous n'avez pas pu téléphoner à l'école.

* **Le règlement intérieur** sera mis en ligne, affiché et collé dans les cahiers de liaison. Les familles doivent le lire avec leurs enfants. Ce règlement sera voté lors du premier Conseil d'Ecole.

***Entrées/sorties des élèves et retards : (hors protocole COVID)**

- **Elémentaire :**

Les entrées et sorties s'effectuent par le portail Rue du Moulin.

Le portail est ouvert de 8h35 à **8h45**, à 11h45, de 13h35 à 13h45 et à 16h.

En cas de retard (lorsque la grille est fermée), veuillez sonner à l'entrée maternelle (un billet de retard sera donné), sauf le vendredi (sonner au bureau de direction).

A partir de 9h, l'école ne sera plus ouverte.

→ **Garderie** : Porte d'entrée Place Constant Saboureau.

A partir de 7h30 le matin et jusqu'à 18h30 le soir.

- **Maternelle :**

Les entrées et sorties s'effectuent par le portail situé Place Contant Saboureau. La porte est ouverte de 8h35 à **8h45**, à 11h45, de 13h 35 à 13h45 et à 16h.

En cas de retard, une sonnette est située au portail de la maternelle.

A partir de 9h, l'école ne sera plus ouverte.

→ **Garderie** : Entrée place Constant Saboureau à partir de 7h30 le matin.

Entrée portail de la maternelle jusqu'à 18h30 le soir.

Le protocole COVID impose des entrées particulières : les parents ne sont pas autorisés à entrer dans l'école.

Les Maternelles entrent un par un, les parents restent à la grille.

Les parents des PS pourront entrer dans le couloir jusqu'au vendredi 10 septembre.

Les élémentaires :

*La classe de Mme Brault, Mmes Savariau et Mme Bourieau et Leglise entrent et sortent directement par la porte située Place Constant Saboureau.

*Les classe de Mmes Combe et Wesolek entrent et sortent par le portail côté restauration.

Il est important de suivre au maximum les horaires d'entrée pour des raisons de sécurité (Vigipirate) mais également pour respecter le début de la classe.

En cas de retard, il vous faudra patienter qu'un adulte de l'école puisse être disponible pour vous ouvrir. Lorsque les enseignants ou les ATSEMS entrent ou sont déjà en classe, ils ne peuvent pas la quitter sans s'assurer d'une surveillance des élèves. **Ces retards doivent rester exceptionnels.**

*** Assurance :**

Votre enfant doit être assuré :

- **en « Responsabilité Civile »**, pour les dommages qu'il peut causer.
- **en « Individuelle accident »**, pour les accidents dont il peut être la victime, sans tiers.

Attention ! Un élève ne pourra participer à aucune sortie scolaire s'il n'est pas assuré à ce titre.

Pensez à l'attestation d'assurance dès les premiers jours de rentrée.

*** Educartable :**

Pour que les familles puissent communiquer aisément avec l'enseignant et vice-versa, les enseignants utiliseront l'application Educartable.

N'hésitez pas à communiquer via cet outil afin d'avertir l'enseignant ou la directrice de tout renseignement important.

Accueil en maternelle

➤ Rappel : Depuis la rentrée 2019, l'école est obligatoire à partir de 3 ans.

Prévoir un petit sac logeant dans les caisses mises à la disposition des élèves: Il servira à mettre tous les jours le cahier de liaison (format 17 x 22), le « doudou ».

Suivi des activités :

Les élèves disposeront depuis cette année d'une pochette remplaçant le traditionnel cahier de liaison (documents à signer, informations...)

Pour vous permettre de suivre les apprentissages de votre enfant, ses productions écrites et ses travaux divers seront consignés dans des pochettes et des cahiers qui vous seront remis régulièrement pour consultation à la maison. Les évaluations individuelles des compétences scolaires travaillées en classe à chaque période vous seront également communiquées ainsi que le cahier de réussites.

* Educartable :

Pour que les familles puissent communiquer aisément avec l'enseignant et vice-versa, les enseignants utiliseront l'application Educartable.

N'hésitez pas à communiquer via cet outil afin d'avertir l'enseignant ou la directrice de tout renseignement important.

Sieste :

Les plus jeunes disposent de couchettes en plastique pour la sieste l'après-midi. Les draps sont fournis et leur entretien est assuré à l'école. Les enfants les plus âgés, ou ceux qui ne dorment plus à la sieste, ont un temps de repos/relaxation en début d'après-midi.

Petit déjeuner :

Chaque enfant devra avoir consommé un petit déjeuner équilibré avant de venir à l'école, afin d'aborder les activités dans les meilleures conditions.

Prévoir une boîte de mouchoirs jetables en papier, un paquet de gobelets en plastique et un rouleau d'essuie-tout.

* Tenue vestimentaire :

Chaque jour, les enfants pratiquent des activités physiques et motrices, il est souhaitable qu'ils aient **des vêtements et des chaussures adaptés pour ne pas être gênés (courir, sauter, grimper...)**.

De même, la pratique de la peinture peut se faire tous les jours. Même s'ils sont protégés par de grandes blouses, veillez à ne pas les habiller avec des vêtements de trop grande valeur qui pourraient être tâchés.

Les tenues fragiles sont à éviter : un coup de crayon malheureux est toujours possible en classe, et la cour de récréation n'est pas toujours sèche et propre... Prévoir une tenue de rechange : pour les petits accidents.

Les jeunes enfants ne reconnaissent pas leurs vêtements, il est donc très fortement recommandé de marquer tous les vêtements, en particulier ceux que l'enfant devra quitter souvent (stylo à bille sur les étiquettes, par exemple).

BONNE RENTREE A TOUS !